





Mineure en démographie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-070-4-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en démographie
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Anick Gagnon, TGDE 514 343-6111, poste 1971
 anick.gagnon.1@umontreal.ca

Nadine Ouellette 514 343-6382
 nadine.ouellette@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

La mineure en démographie peut être une formation complémentaire exceptionnelle lorsque jumelée à une majeure dans plusieurs autres programmes tels que les sciences économiques ou la sociologie.

De plus, l'apprentissage des principes et pratiques de la démographie donne aux étudiants des connaissances et habiletés additionnelles prisées sur le marché du travail; des compétences méthodologiques et analytiques fort utiles aux employeurs.

Objectifs

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

Forces

- Des travaux pratiques en laboratoire informatique dans plusieurs cours.
- La possibilité d'être engagé par un professeur pour participer à ses travaux de recherche.
- La chance de participer et de faire une présentation aux colloques d'associations telles que l'Association des démographes du Québec.
- Une adhésion sans frais à l'Association des démographes du Québec et un abonnement gratuit aux Cahiers québécois de démographie.
- Une vie étudiante des plus stimulantes grâce à l'Association des étudiants de démographie.

Perspectives d'avenir

Le démographe recueille, compile et analyse des données sur la composition et le développement des populations humaines en vue de fournir aux spécialistes de différents domaines (éducation, économie, santé, sociologie, etc.) l'information afin de résoudre divers problèmes d'ordre économique ou social et pour planifier l'avenir de la société.

Les possibilités d'emplois sont excellentes, principalement pour les titulaires de diplômes de cycles supérieurs en démographie. Ces possibilités se limitent rarement à la seule démographie et font appel à plusieurs disciplines dans l'étude des problèmes sociaux, ce qui valorise sur le marché du travail les baccalauréats polyvalents incluant une mineure en démographie.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **DÉMOGRAPHE**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} août 2020
- **Automne 2021** (à compter du 15 août 2020)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2021** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2021** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2021** ?

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} décembre 2020

Structure du programme (1-070-4-0)

Version 04 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0J S	DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0J
DMO 2200	Sources de données	3.0J	DMO 2312	Analyse transversale	3.0J

Bloc 72B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0	DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0J
DMO 2100	Population canadienne contemporaine	3.0	DMO 3150	Vieillesse des populations	3.0J
DMO 2170	Population et environnement	3.0J	DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0S	DMO 3420	Immigration et intégration	3.0J
DMO 2700	Histoire des populations	3.0J			

Bloc 72C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DMO 2970	Introduction à la démographie historique	3.0	DMO 3400	Sociologie et population	3.0S
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0J	DMO 3450	Économie et population	3.0S

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Anthropologie	Mineure	30 crédits	1-050-4-0	Jour
Démographie et Anthropologie	Baccalauréat	90 crédits	1-074-1-0	Jour
Démographie et Géographie	Baccalauréat	90 crédits	1-071-1-0	Jour
Histoire	Mineure	30 crédits	1-165-4-0	Jour
Urbanisme	Baccalauréat	90 crédits	1-025-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.